

**DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2024/206**

***Occupation du domaine public***

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes.

**CONSIDERANT**, la nécessité de déplacer exceptionnellement le Foodtruck « THAIGER », Place du Général de Gaulle, pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de SAINGHIN-en-WEPPEES ; il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique

**ARRETE**

**Article 1 : Monsieur GROST Bruno (foodtruck THAIGER)** domicilié 22, chemin des Vachers (59000) LILLE est autorisé à occuper le domaine public, Place du Général de GAULLE, devant la banque SG-CREDIT DU NORD afin d'y pratiquer son activité de commerçant ambulant de vente à emporter de spécialités mauriciennes. **Cette mesure prendra effet le jeudi 05 septembre de 18h30 à 22h00.**

**ARTICLE 2 :** Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

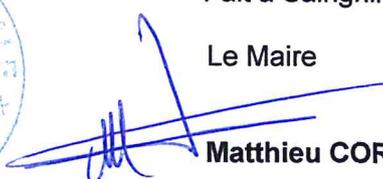
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,  
Monsieur GROST Bruno,  
La Police Municipale,  
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 29 août 2024

Le Maire

  
**Matthieu CORBILLON**